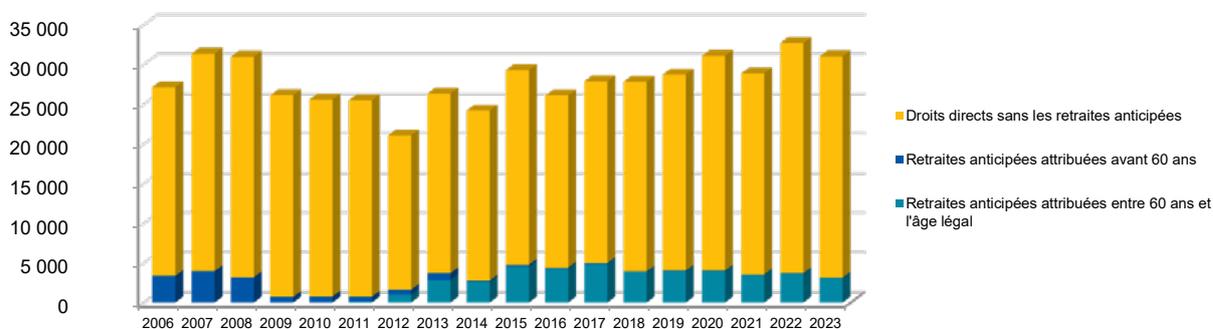


Retraités résidant en Carsat Languedoc-Roussillon			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	15 860	24 805	40 665
Droits directs (retraites personnelles)	14 503	16 509	31 012
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 357	8 296	9 653
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	1 768	2 398	4 166

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006

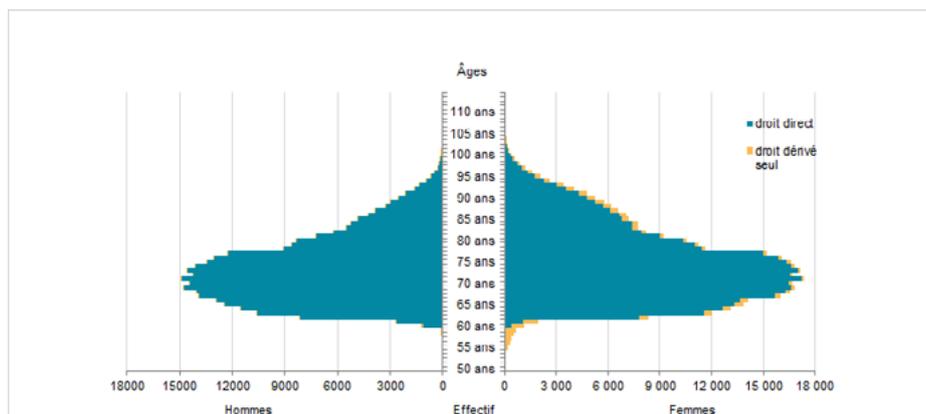


Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 559	828	3 387
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,4 ans	63,9 ans	63,7 ans
Droits dérivés	75,6 ans	74,6 ans	74,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	15,7%	16,8%	16,3%
Retraités bénéficiant d'une surcote	17,7%	18,9%	18,4%

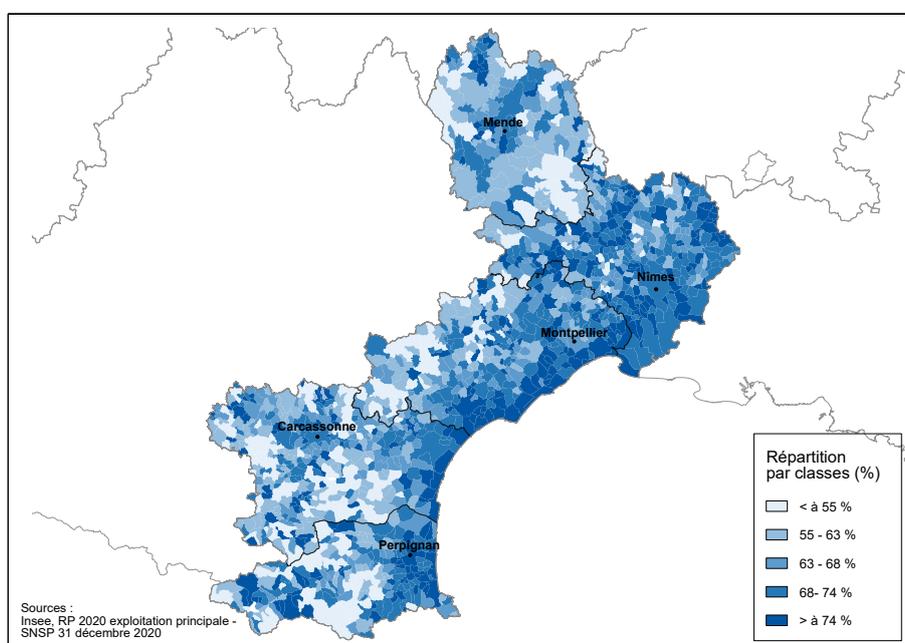
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	293 827	375 130	668 957
Retraités percevant un droit direct seul	282 765	274 325	557 090
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 555	16 239	17 794
Retraités percevant les deux à la fois	9 507	84 566	94 073
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	6,2%	6,0%	6,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	54 979	19 231	74 210
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,9 ans	75,4 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	871 €	695 €	772 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,8%	47,5%	36,9%

- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Languedoc-Roussillon



## Prestataires payés par la Carsat Languedoc-Roussillon

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
11 - Aude	31 955	42 176	74 131
30 - Gard	67 569	84 454	152 023
34 - Hérault	92 738	119 712	212 450
48 - Lozère	7 162	8 680	15 842
66 - Pyrénées-Orientales	41 045	56 208	97 253
Total Carsat Languedoc-Roussillon	240 469	311 230	551 699
Total hors Carsat Languedoc-Roussillon	20 209	27 850	48 059
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>260 678</b>	<b>339 080</b>	<b>599 758</b>

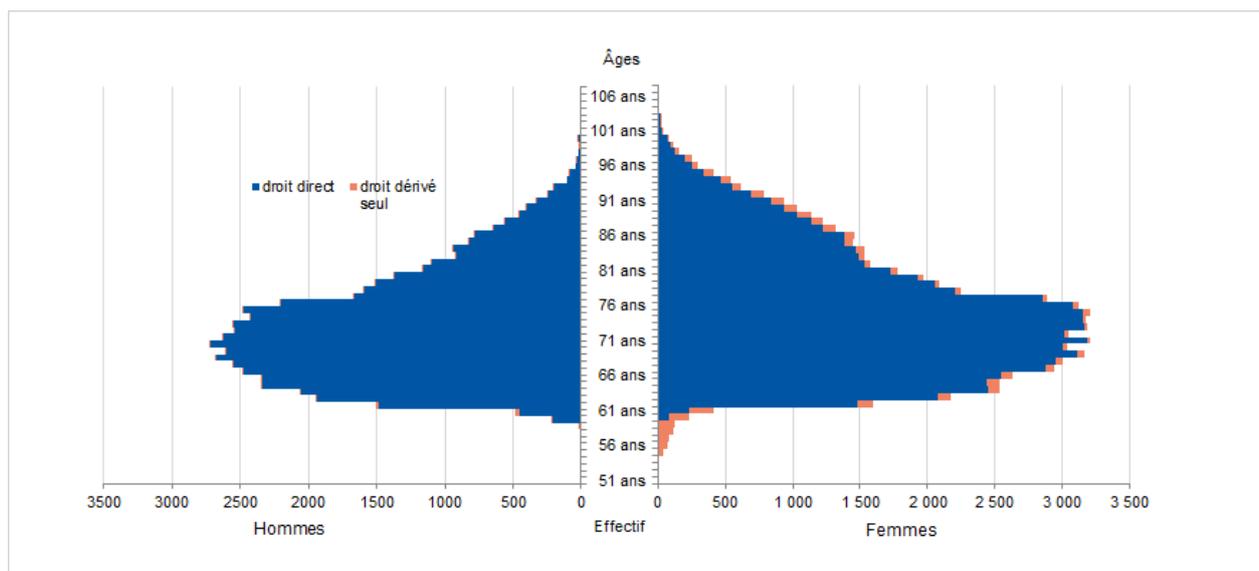
Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

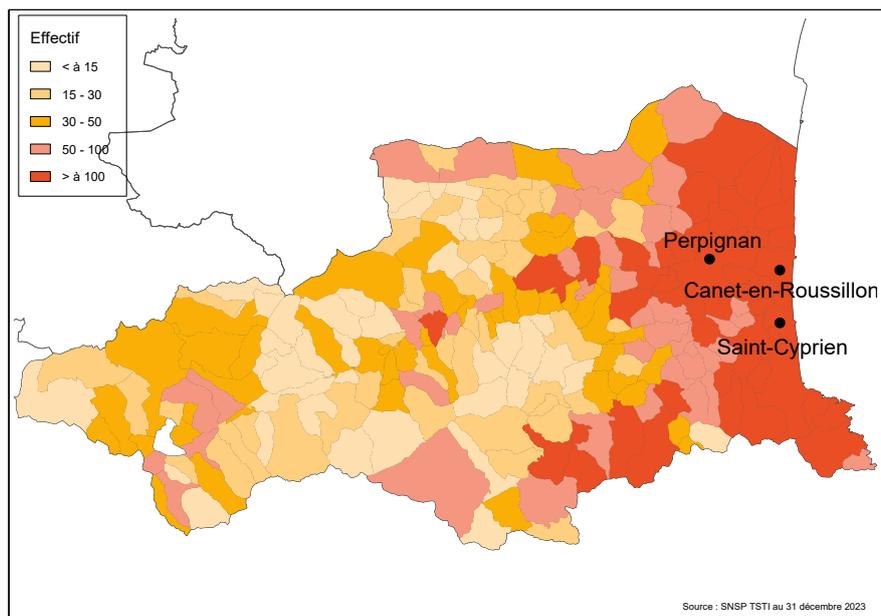
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 848	4 600	7 448
Droits directs (retraites personnelles)	2 575	2 943	5 518
Droits dérivés (retraites de réversion)	273	1 657	1 930
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	291	403	694
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	433	177	610
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,4 ans	63,7 ans	63,6 ans
Droits dérivés	75,9 ans	74,8 ans	75,0 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	53 895	71 187	125 082
Retraités percevant un droit direct seul	51 775	51 255	103 030
Retraités percevant un droit dérivé seul	275	3 114	3 389
Retraités percevant les deux à la fois	1 845	16 818	18 663
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	6,4%	6,1%	6,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 677	4 100	14 777
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,1 ans	75,5 ans	74,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	866 €	705 €	774 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,1%	47,5%	37,2%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Perpignan</b>			
Nombre total de retraités	10 514	15 463	25 977
Retraités percevant un droit direct seul	10 140	10 812	20 952
Retraités percevant un droit dérivé seul	32	805	837
Retraités percevant les deux à la fois	342	3 846	4 188
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	16,0%	11,7%	13,4%
<b>Canet-en-Roussillon</b>			
Nombre total de retraités	2 209	2 984	5 193
Retraités percevant un droit direct seul	2 115	2 129	4 244
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	124	131
Retraités percevant les deux à la fois	87	731	818
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,0%	6,1%	5,6%
<b>Saint-Cyprien</b>			
Nombre total de retraités	2 075	2 703	4 778
Retraités percevant un droit direct seul	1 996	1 961	3 957
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	88	97
Retraités percevant les deux à la fois	70	654	724
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,0%	4,3%	3,7%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

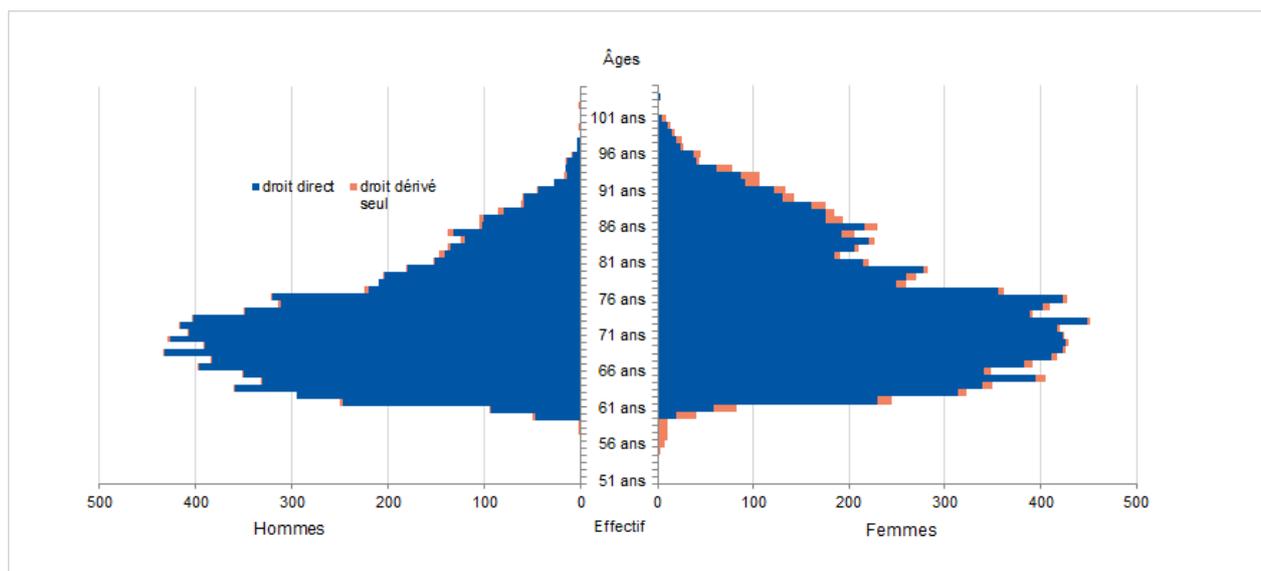
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)

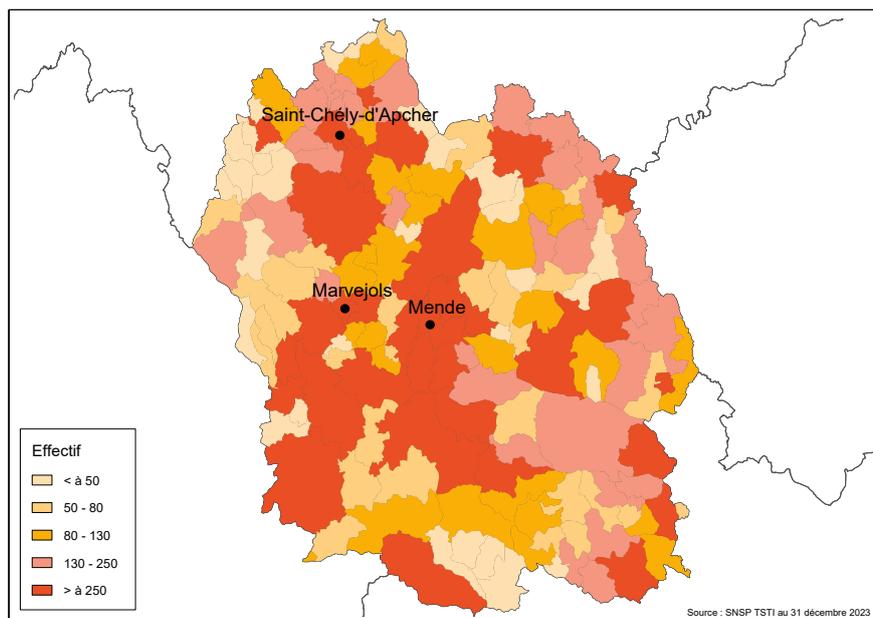
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	437	598	1 035
Droits directs (retraites personnelles)	382	404	786
Droits dérivés (retraites de réversion)	55	194	249
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	38	29	67
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	81	31	112
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,4 ans	63,5 ans	63,5 ans
Droits dérivés	77,0 ans	75,1 ans	75,6 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Hommes	Femmes	Ensemble	
Nombre total de retraités	8 095	9 791	17 886
Retraités percevant un droit direct seul	7 677	7 272	14 949
Retraités percevant un droit dérivé seul	93	412	505
Retraités percevant les deux à la fois	325	2 107	2 432
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	4,3%	3,5%	3,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 657	593	2 250
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,7 ans	75,5 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	778 €	669 €	718 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	30,0%	49,7%	40,6%

### Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Mende</b>			
Nombre total de retraités	1 050	1 382	2 432
Retraités percevant un droit direct seul	1 013	1 056	2 069
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	43	45
Retraités percevant les deux à la fois	35	283	318
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,0%	3,3%	3,6%
<b>Marvejols</b>			
Nombre total de retraités	541	796	1 337
Retraités percevant un droit direct seul	511	580	1 091
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	31	34
Retraités percevant les deux à la fois	27	185	212
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,7%	4,6%	5,1%
<b>Saint-Chély-d'Apcher</b>			
Nombre total de retraités	471	617	1 088
Retraités percevant un droit direct seul	450	435	885
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	31	32
Retraités percevant les deux à la fois	20	151	171
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,9%	3,4%	2,8%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TST1, Insee

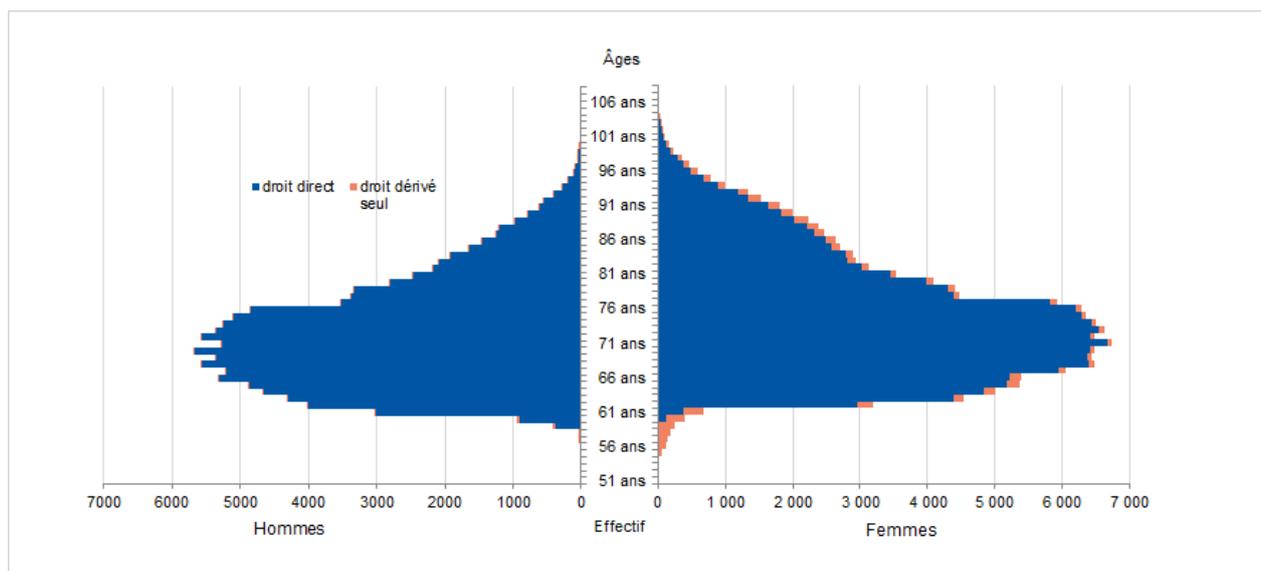
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)

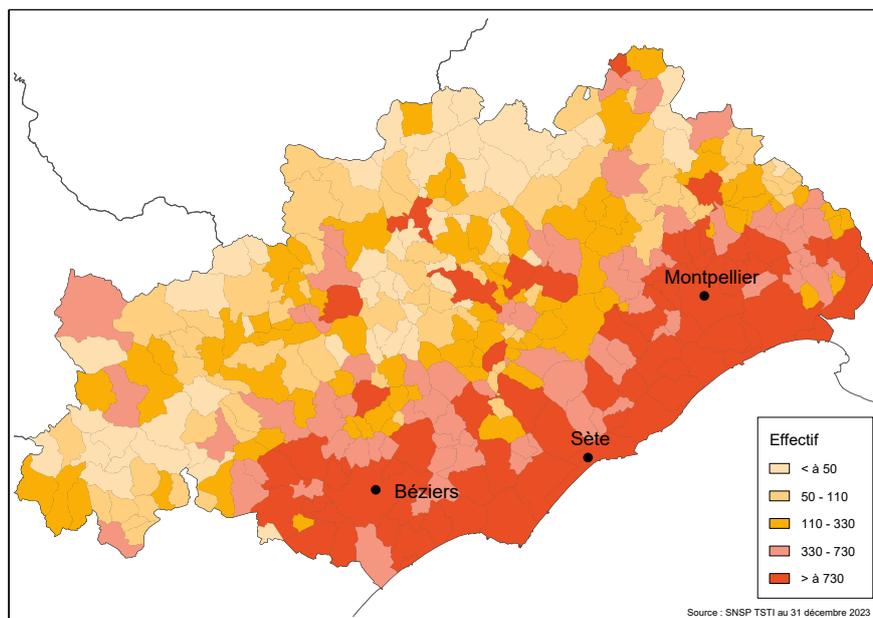
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	6 240	9 599	15 839
Droits directs (retraites personnelles)	5 776	6 567	12 343
Droits dérivés (retraites de réversion)	464	3 032	3 496
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	737	921	1 658
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	903	298	1 201
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,6 ans	64,0 ans	63,8 ans
Droits dérivés	75,5 ans	74,5 ans	74,7 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	112 339	144 045	256 384
Retraités percevant un droit direct seul	108 426	106 960	215 386
Retraités percevant un droit dérivé seul	497	5 919	6 416
Retraités percevant les deux à la fois	3 416	31 166	34 582
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	6,7%	6,1%	6,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	19 204	6 999	26 203
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,1 ans	75,4 ans	74,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	882 €	700 €	780 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,6%	45,5%	35,7%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Montpellier</b>			
Nombre total de retraités	16 267	23 842	40 109
Retraités percevant un droit direct seul	15 811	18 242	34 053
Retraités percevant un droit dérivé seul	48	1 019	1 067
Retraités percevant les deux à la fois	408	4 581	4 989
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	16,4%	10,6%	13,0%
<b>Béziers</b>			
Nombre total de retraités	7 689	10 794	18 483
Retraités percevant un droit direct seul	7 364	7 347	14 711
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	594	620
Retraités percevant les deux à la fois	299	2 853	3 152
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	14,0%	10,5%	12,0%
<b>Sète</b>			
Nombre total de retraités	5 635	7 844	13 479
Retraités percevant un droit direct seul	5 425	5 535	10 960
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	355	379
Retraités percevant les deux à la fois	186	1 954	2 140
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,1%	9,2%	9,2%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

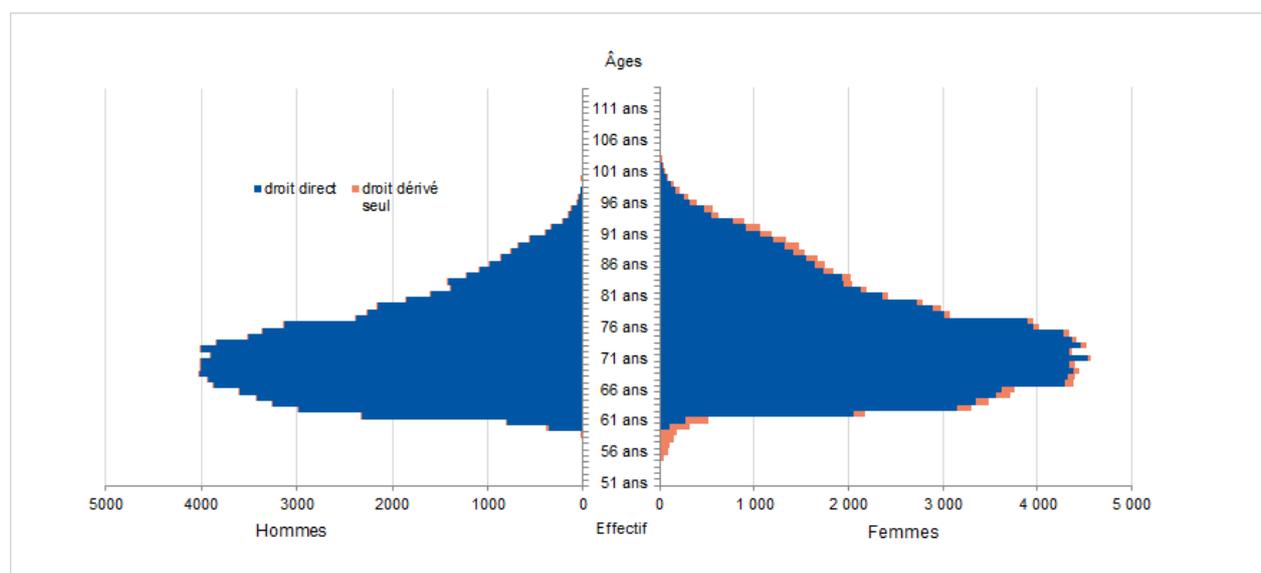
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)

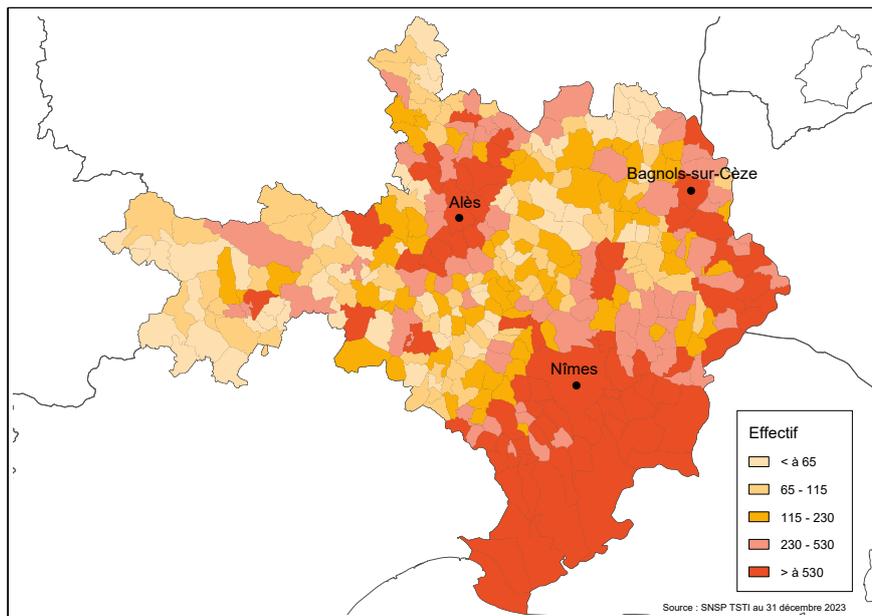
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 335	6 716	11 051
Droits directs (retraites personnelles)	4 001	4 472	8 473
Droits dérivés (retraites de réversion)	334	2 244	2 578
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	479	694	1 173
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	791	229	1 020
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,3 ans	63,9 ans	63,6 ans
Droits dérivés	75,3 ans	74,5 ans	74,6 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	79 173	98 376	177 549
Retraités percevant un droit direct seul	76 394	71 275	147 669
Retraités percevant un droit dérivé seul	386	4 490	4 876
Retraités percevant les deux à la fois	2 393	22 611	25 004
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	6,0%	6,0%	6,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 220	4 691	19 911
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,7 ans	75,2 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	899 €	694 €	785 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	22,3%	49,0%	36,8%

### Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nîmes</b>			
Nombre total de retraités	12 523	17 568	30 091
Retraités percevant un droit direct seul	12 091	12 643	24 734
Retraités percevant un droit dérivé seul	40	806	846
Retraités percevant les deux à la fois	392	4 119	4 511
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	13,2%	10,3%	11,5%
<b>Alès</b>			
Nombre total de retraités	4 260	6 427	10 687
Retraités percevant un droit direct seul	4 080	4 322	8 402
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	349	366
Retraités percevant les deux à la fois	163	1 756	1 919
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	10,0%	10,1%	10,1%
<b>Bagnols-sur-Cèze</b>			
Nombre total de retraités	1 999	2 560	4 559
Retraités percevant un droit direct seul	1 946	1 677	3 623
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	189	201
Retraités percevant les deux à la fois	41	694	735
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,1%	7,8%	7,5%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

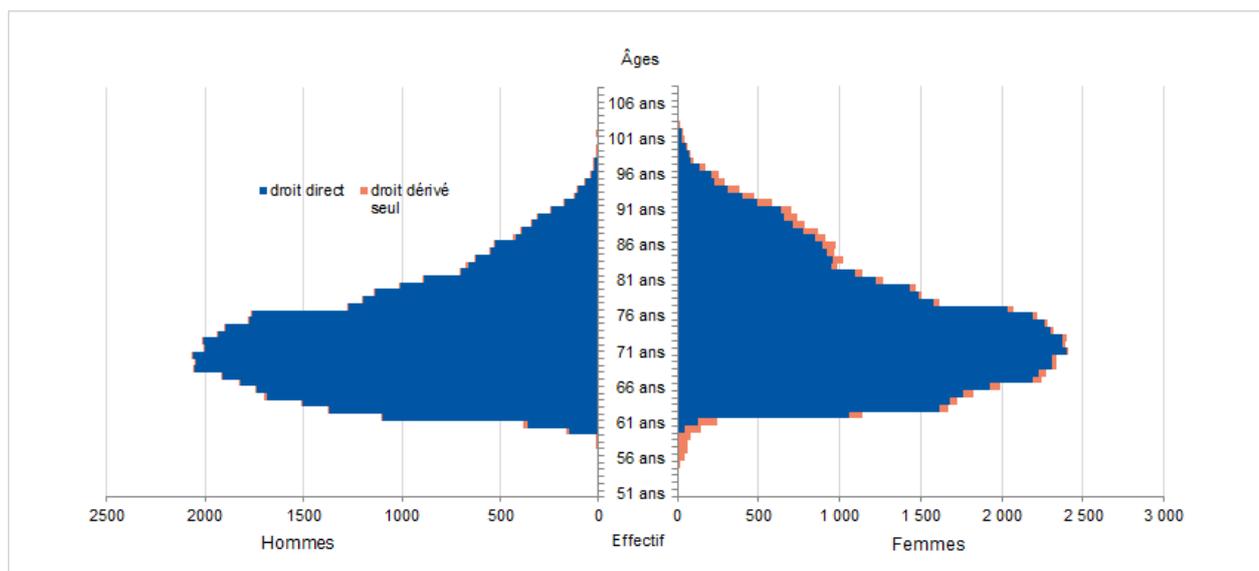
Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

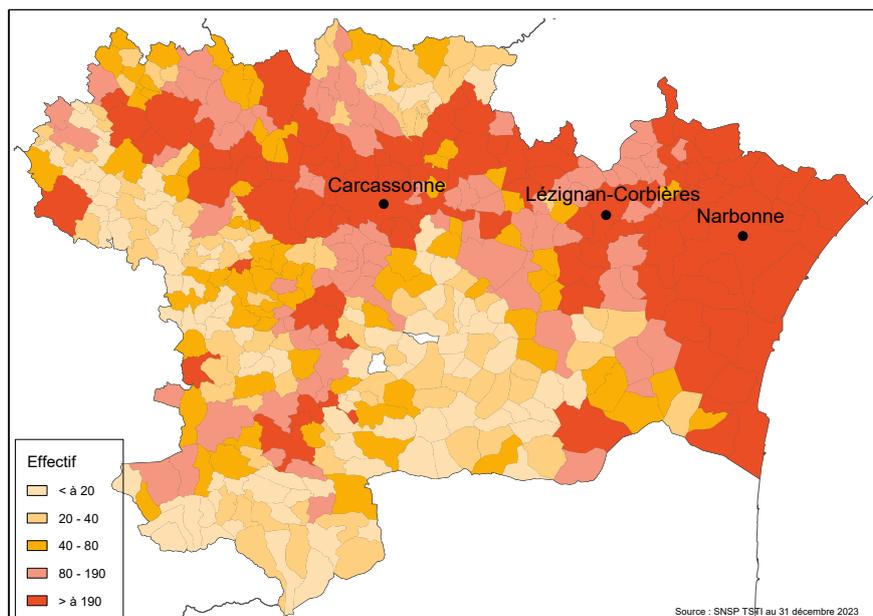
Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)

Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 000	3 292	5 292
Droits directs (retraites personnelles)	1 769	2 123	3 892
Droits dérivés (retraites de réversion)	231	1 169	1 400
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	223	351	574
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	351	93	444
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,4 ans	63,9 ans	63,7 ans
Droits dérivés	75,7 ans	74,7 ans	74,9 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	40 325	51 731	92 056
Retraités percevant un droit direct seul	38 493	37 563	76 056
Retraités percevant un droit dérivé seul	304	2 304	2 608
Retraités percevant les deux à la fois	1 528	11 864	13 392
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	5,5%	6,1%	5,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 191	2 848	11 039
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,0 ans	75,4 ans	74,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	814 €	673 €	735 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,5%	50,1%	39,1%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Narbonne</b>			
Nombre total de retraités	5 630	8 121	13 751
Retraités percevant un droit direct seul	5 410	5 743	11 153
Retraités percevant un droit dérivé seul	30	387	417
Retraités percevant les deux à la fois	190	1 991	2 181
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,5%	8,7%	8,6%
<b>Carcassonne</b>			
Nombre total de retraités	4 294	6 086	10 380
Retraités percevant un droit direct seul	4 107	4 458	8 565
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	263	279
Retraités percevant les deux à la fois	171	1 365	1 536
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	10,2%	8,9%	9,4%
<b>Lézignan-Corbières</b>			
Nombre total de retraités	1 170	1 560	2 730
Retraités percevant un droit direct seul	1 094	1 056	2 150
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	89	99
Retraités percevant les deux à la fois	66	415	481
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,8%	7,7%	6,9%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".